

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND

22 décembre 2009 Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Armand, tenue à la salle du Conseil de Saint-Armand, mardi le 22 décembre 2009 à 20h00, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Réal Pelletier, maire.

Présences Sont aussi présents, les conseillers suivants : Daniel Boucher, Serge Courchesne, Marielle Cartier, Richard Désourdy, Ginette Lamoureux Messier et Clément Galipeau.

Autres présences La directrice générale, Jacqueline Chisholm est présente.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Réal Pelletier ouvre la séance et les sujets à discuter sont les suivants :

1. Comptes à payer
2. Approbation des salaires 2010
3. Entente de location d'une place de stationnement du camion à déchets pour la période hivernale

1. **COMPTES DU MOIS PAYÉS ET À PAYER**

Les comptes suivants sont présentés pour acceptation :

**LISTE DES COMPTES PAYÉS EN DÉCEMBRE 2009 :**

C900743	Luc Marchessault	246.00
C900744	Jacques Pelletier	131.00
C900745	Laboratoire d'analyse S.M. inc.	391.85
C900746	Ville de Bedford	670.00
C900747	Pétroles Dupont inc.	334.51
C900748	Propane du Suroît	228.72
C900749	Aquatech société de gestion de l'eau	1 353.35
C900750	Graymont (Qc) inc.	685.17
C900751	Papeterie Coupal (2006) inc.	158.77
C900752	CDS Produits de Bureau inc.	82.32
C900753	Corporation Informatique	395.06
C900754	J.O. Lévesque Ltée	742.02
C900755	J.A. Beaudoin construction limitée	1 784.20
C900756	Martech inc.	1 659.26
C900757	Centre du pneu F.M.L. inc.	2 844.45
C900758	Philipsburg Transit Ltée	592.45
C900759	Paradis, Lemieux, Francis, Avocats	1 155.84
C900760	Vikanne enr.	33.85
C900761	Municipalité de Stanbridge-East	284.08
C900762	Services sanitaires G. Campbell inc.	141.09
C900763	L'Homme & Fils enr.	2 294.71
C900764	Entreprises Électriques de Bedford	1 388.45
C900765	Grenia Matthew	115.00
C900766	2309 8379 Québec inc.	256.90
C900767	Quincaillerie Best	60.85
C900768	Würth Canada Limitée	881.73
C900769	Concassage Pelletier inc.	956.75
C900770	Super Marché Plouffe inc.	57.08
C900771	Mines Seleine	2 038.28
C900772	FSM Québec	60.39
C900773	Sani-Eco inc.	386.75
C900774	Smith Sylvie	271.39
C900775	Pioneer Products	482.61
C900776	Labrie Plus	335.98
C900777	Municipalité d'Henryville	2 203.64
C900778	Gendreau Joël	57.00
C900779	Goulet Francine	10.50

**Total des comptes payés 25 771.00 \$**

Je, soussignée, directrice générale de la municipalité, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci haut mentionnées sont projetées par le conseil de la municipalité.

\_\_\_\_\_  
Directrice générale

09-12-259

Il est proposé par Marielle Cartier  
appuyé par Serge Courchesne  
et résolu

QUE : les comptes ci hauts mentionnés au montant de 25 771.00 \$ soient acceptés et payés.

ADOPTÉ

## 2. APPROBATION DES SALAIRES 2010

Il est proposé par Daniel Boucher  
appuyé par Clément Galipeau  
et résolu

QUE : le salaire des employés de la Municipalité pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010, soit établi comme suit :

Jacqueline C. Chisholm	45 243.32 \$/année
Luc Marchessault	43 567.69 \$/année
Mélanie Bélisle	15.25 \$/heure
Monette Poirier	11.97 \$/heure
Jacques Pelletier	16.70 \$/heure
Francine Goulet	14.29 \$/heure
Grant Symington	5 000.00 \$/année

Pompiers volontaires :

Débutants	15.00 \$/heure
Pompiers 1	18.00 \$/heure
Capitaine	19.00 \$/heure
Assistant-Chef	19.00 \$/heure
Chef	20.00 \$/heure

Premiers répondants 16.00 \$/heure

Autres employés 14.90 \$/heure

QUE : Les congés fériés pour Jacqueline C. Chisholm, Luc Marchessault et Mélanie Bélisle soient :

Le Jour de l'An  
Le lendemain du Jour de l'an  
Le Vendredi Saint  
Le Lundi de Pâques  
La Fête de Dollard  
Le 24 juin  
Le 1<sup>er</sup> juillet ou si cette date tombe un dimanche, le 2 juillet  
La Fête du travail  
La Fête de l'Action de Grâce  
Noël  
Le lendemain de Noël

Les Fêtes proclamées par le gouvernement fédéral ou provincial ou par la Municipalité.

Cinq (5) jours ouvrables de congés de maladie par période de douze mois qui sont non cumulatifs.

QUE : Les congés fériés pour les autres employés soient selon les normes du travail.

QUE : Jacqueline C. Chisholm bénéficie de quatre (4) semaines de vacances.

QUE : Mesdames Christiane Dubé et Arlette Arpin soient rémunérées 15\$ chacune pour le nettoyage de la salle communautaire après une location, et 12\$ de l'heure pour du grand ménage.

ADOPTÉ

09-12-260

3. ENTENTE DE LOCATION D'UNE PLACE DE STATIONNEMENT DU CAMION À DÉCHETS POUR LA PÉRIODE HIVERNALE

Il est proposé par Serge Courchesne  
appuyé par Daniel Boucher  
et résolu

QUE : l'entente de location, proposée par Location Florabec inc, en date du 7 décembre 2009, pour une place de stationnement intérieur pour la période hivernale pour le camion à déchets au coût de 225 \$ par mois, soit accepté.

ADOPTÉ

09-12-261

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Serge Courchesne  
et unanimement résolu

QUE : la séance soit levée à 20h10.

ADOPTÉ

---

DIRECTRICE GÉNÉRALE  
Jacqueline C. Chisholm

---

MAIRE  
Réal Pelletier